

⑤ Mairie d'ATOUR A Council Jaire délégué d'ATOUR

Le chemin rural 4 rue Polette au Grand Chasannis ne répond plus aux conditions normales d'utilisation.

Des arbres ou véhicules de service ne peuvent pas être à hauteur de pavés 362 p et 363 p.

Un faible élargissement est à envisager.

Pour ce faire il est nécessaire de prévoir un Emplacement Réserve sur une longueur de 20m et une largeur variable d'apx 1,50 mètre

Plan joint

Le 5 juin 2019
Cecile